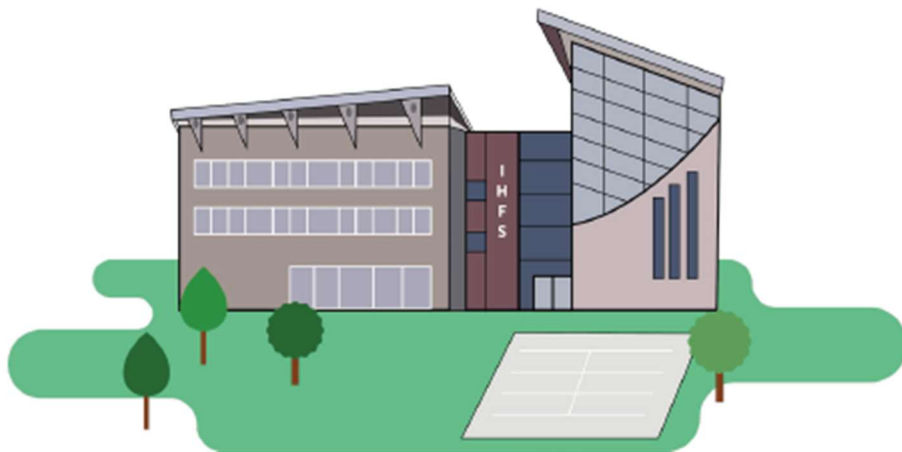




Dossier de sélection

Institut Hospitalier de Formation en Santé

Formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI)

Formation Professionnelle Continue

Rentrée Septembre 2026

Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC) doivent être en activité (employé ou à la recherche d'un emploi) ET avoir cotisé au moins 3 années à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription à la sélection.

La date limite de dépôt des dossiers de sélection dûment complétés: **14 janvier 2026 minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Epreuves de sélection

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier, Chapitre II, article 6 :
Les épreuves de sélection prévues à l'article 5 sont au nombre de deux :

1. Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat, noté sur 20 points, d'une durée de 20 minutes. Cet entretien s'appuie sur le dossier rendu. Il a pour objet d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel ainsi que les motivations du candidat et ses capacités à valoriser son expérience.

2. Une épreuve écrite notée sur 20 points, d'une durée totale d'une heure répartie en deux temps égal entre chaque sous épreuve :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou des réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- une sous-épreuve de calcul simple notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux épreuves.

Constitution du dossier

Les pièces administratives :

- ☐ la fiche d'inscription
- ☐ les frais de gestion d'un montant de 100 euros

Le dossier de sélection comprenant :

- ☐ la photocopie recto verso d'une pièce d'identité
- ☐ une copie du ou des diplômes obtenus
- ☐ la ou les attestations employeurs, justifiant les 3 années de cotisations salariales
- ☐ la ou les attestations de formation continue
- ☐ un curriculum vitae
- ☐ une lettre de motivation

Encaissement des frais de gestion

Les frais de gestion d'un montant de 100 € peuvent être réglés par chèque ou en espèce. En cas de règlement en espèce, le candidat prendra rendez-vous avec le régisseur de l'IHFS en contactant le 03.21.21.10.64.

NB : Les frais de gestion ne font l'objet d'aucun remboursement quel que soit l'issue de la sélection.



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois



Communication des résultats

Les résultats seront affichés à l'IHFS le 06 février 2026 à 14h.

Les résultats seront ensuite envoyés aux candidats par courrier et par mail après cette date.

Date à retenir :

- Clôture des inscriptions aux épreuves de sélection : **14 janvier 2026 minuit**
- date des épreuves écrites : **28 janvier 2026 à 9h**
- date de l'épreuve orale : **du 26 au 30 janvier 2026** sur convocation
- résultats de la sélection : **6 février 2026 à 14h** affichage à l'IHFS
- date limite de confirmation des résultats : **16 février 2026 minuit**

Frais d'études

Droits d'inscription à la formation : selon montant en vigueur (pour information : 178 € à la rentrée 2025)

Contribution de la Vie Etudiante et de Campus /an (pour information 105 € à la rentrée 2025)

Achat de 2 tenues professionnelles valables pour les 3 années de formation.

Pour information, le tarif de la formation s'élève à 7700 €/année qui peut être pris en charge selon votre situation à la date de sélection par la Région Hauts-de-France, par votre employeur, en financement personnel...

Vous trouverez ci-dessous un lien vers une information de la région Haut-de-France sur la prise en charge des formations sanitaires :

https://www.hautsdefrance.fr/app/uploads/2022/07/R%C3%A9gion-HDF_Formations-sanitaires-et-sociales_prise-en-charge-frais-de-formation_cadre-d'intervention_V2_07-07-22.pdf



La certification qualité a été délivrée par **AFNOR Certification**
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Disposition particulière – Parcours spécifique

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier, Chapitre II, article 7bis :

"Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier."

Nous attirons votre attention sur le fait que la formation spécifique de 3 mois est proposée dans les IFSI engagés dans le dispositif des départements du Nord et du Pas-de Calais.

Si vous vous positionnez sur ce dispositif, merci de préciser l'institut dans lequel vous souhaitez suivre le parcours de formation de 3 mois.

Vous aurez toutefois la possibilité de rejoindre en 2ème année l'institut de votre choix sous réserve de l'accord des directeurs concernés.

Les IFSI concernés sont les suivants :

- IFSI Croix Rouge Compétence Lens
- IFSI Valentine LABBE La Madeleine
- IFSI FMMSS Lomme
- IFSI ISEFORMSanté SANTELYS Loos

La session de formation est ouverte pour un groupe d'un minima de 10 et d'un maximum de 15 candidats.

Si toutefois vous êtes sur liste complémentaire ou que la session ne peut s'ouvrir, vous pourriez être réorienté vers l'un des instituts engagés dans le dispositif.

Les candidats retenus à l'issue des épreuves de sélection FPC recevront avec leur courrier de résultat le livret de positionnement phase 1.

Fiche d'inscription à la sélection FPC 2025

Photo d'identité

Identité

Nom de Famille (nom de naissance) :

Nom d'usage (nom marital) :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de naissance (Nom et Code postal) :

Nationalité :

Coordonnées

Adresse :

Complément d'adresse (bâtiment, n° d'Appartement...) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail personnelle :

Divers

Situation familiale ☐ Célibataire ☐ Marié-e/Pacsé-e ☐ Concubinage ☐ autre :

Parcours spécifique – Aide-soignant

☐ Je suis Aide-soignant, avec une expérience professionnelle de 3 ans sur les 5 dernières années dans des conditions d'exercice variées à la date de sélection et je souhaite bénéficier du parcours spécifique. Je suivrai la formation de 3 mois avant la prochaine rentrée dans l'un des IFSI engagé dans le dispositif. Pour information, ce dispositif nécessite une validation et un accompagnement de l'employeur.